

**DÉCISION DU MAIRE n° 2011 - 1**

Le Maire de la Ville de Juvignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122 -22,

**Vu** la Délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2008 lui donnant délégation conformément au texte susvisé,

**Considérant** le besoin de faire procéder au suivi du forage de la source du Martinet avec relevé et rapport de synthèse annuelle de l'installation

**Considérant** que le bureau d'études hydrologie et géologie Eau et Géoenvironnement assure se suivi

**DÉCIDE**

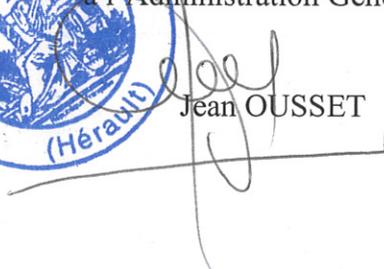
De conclure une convention de prestation de service pour le suivi piézométrique de l'aquifère capté par le forage de la source du Martinet avec le bureau d'études techniques « Eau et Géoenvironnement », 13 rue des Balestriers 34 080 Montpellier.

Ce contrat est conclu pour un montant d'honoraire de six mille deux cent quarante euros hors taxes ( 6 240 ) pour l'année civile 2011.

Fait à Juvignac, le 19 janvier 2011



Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
à l'Administration Générale

  
Jean OUSSET

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le .....  
et publication  
le .....

**EAU & GEOENVIRONNEMENT.**  
BUREAU d'EXPERTISE ALAIN PAPPALARDO

B.E.T. HYDROGEOLOGIE ET GEOLOGIE  
HYDROLOGIE ET HYDRAULIQUE.  
A.S.T.E.E. - A.I.H. - A.I.E.H. - C.N.I.S.F.

13 rue des Balestriers – 34080 MONTPELLIER

☎ 04 - 67 58 48 58  
E-mail: eau.geo@wanadoo.fr

Le 14 Janvier 2011

**CONTRAT.**



**A: COMMUNE DE JUVIGNAC. HERAULT**

**POUR: SUIVI PIEZOMETRIQUE DE L'AQUIFERE  
CAPTE PAR LE FORAGE DU MARTINET A JUVIGNAC .  
SYNTHESE HYDROLOGIQUE ET PIEZOMETRIQUE. ANNEE 2011**

**1/ CONTENU DE LA PRESTATION.**

- 1/Relevé mensuel des données hydrologiques sur le site du captage du Martinet.
  - au niveau de l'exploitation:
    - relevé des horaires de fonctionnement des deux pompes C1 et C2;
    - relevé des volumes prélevés par chaque pompe;
    - relevés des volumes rejetés pour la réalimentation de la Mosson;
    - relevé de calage des niveaux piézométriques à la sonde électrique.
  - au niveau de la surveillance de l'aquifère en continu:
    - relevé des informations de la centrale informatique, vidanges des mémoires et contrôle des batteries; changement des batteries
    - transfert pour archivage et traitement graphique.
  - au niveau des données hydrologiques:
    - recueil des données pluviométriques.

2/ Rapports d'analyse et de synthèse des données recueillies.

**2/ HONORAIRES.**

Pour suivi, relevés et rapport de synthèse semestriel et annuel.  
Par semestre : 6 vacations de type G2 à 520.00 € H.T. /vacation  
Total annuel: 2 semestres à 3120.00 € H.T./semestre

3120.00 €  
6240.00 €

**BON POUR ACCORD.**  
**LA COMMUNE DE JUVIGNAC**

**LE BET EAU ET GEOENVIRONNEMENT**

SARL AU CAPITAL DE 7622.45 euros  
SIREN 387 511 108.RCS:92 B 701. CODE APE:742C.

**EAU et GEOENVIRONNEMENT**  
13, Rue des Balestriers  
34080 MONTPELLIER  
Tél./Fax: 04 67 58 48 58